

**OFFRE PRIMO-LICENCIÉS : JUSQU'À 4 MOIS DE LICENCE OFFERTS**

Paris, le 17/08/2017

Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Fédération Française de Motocyclisme renouvelle son opération primo-licenciés permettant de bénéficier d'une licence annuelle compétition ou entraînement d'une validité de 16 mois, soit jusqu'à 4 mois offerts\*.

Pour être éligible à la règle dite « primo-licencié », le demandeur devra effectuer sa demande à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et devra remplir l'une ou l'autre de ces conditions :

- Ne jamais avoir été licencié à la FFM,
- Pour les anciens licenciés, ne pas avoir renouvelé sa licence annuelle (compétition ou entraînement) lors des saisons 2016 et 2017.

Pour simplifier vos démarches administratives, l'intranet fédéral vous permet désormais en quelques clics seulement, de saisir votre licence annuelle au travers de notre application en ligne et d'en effectuer le paiement.

Rendez-vous sur : <http://intranet.ffmoto.net/>

Attention : toute demande de licence effectuée avant le 01/09/2017 ne pourra pas bénéficier de cette offre.

\*Exemple : pour une souscription le 1er septembre 2017 : licence valable jusqu'au 31/12/2018.

[WWW.FFMOTO.ORG](http://WWW.FFMOTO.ORG)

Fédération Française de Motocyclisme  
74, avenue Parmentier - 75011 PARIS  
Tél. 01 49 23 77 00 - Fax. 01 47 00 08 37  
[www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)